

L'hon. M. FISHER : On nous a fait diverses propositions. La municipalité de Montréal a acheté du Gouvernement l'île Sainte-Hélène pour la convertir en parc, et nous nous proposons de consacrer les deniers que nous versera la ville à l'achat d'un terrain et à la construction de cette caserne. Il est assez difficile de prendre une décision pour le choix du meilleur emplacement. Quelques-uns veulent que la caserne soit établie dans la partie Ouest de la ville; d'autres veulent qu'elle soit construite dans la partie Est; quelques-uns tiennent à ce qu'elle soit au centre de la ville et d'autres sont d'avis qu'il faudrait la construire à la Longue-Pointe. En présence d'une telle variété de propositions, le ministre de la Milice n'a pas encore réussi à prendre une décision.

Nouvelle station postale "B" Montréal—terrain et édifice, \$30,000.

L'hon. M. FISHER : Le bâtiment est en construction. Il est situé rue Sainte-Catherine, près de la rue de l'Université.

Édifice public, Nicolet, \$17,000.

M. MONK : Quel est le coût total ?

L'hon. M. FISHER : \$25,000.

M. DANIEL. Je vois dans le rapport de l'auditeur général un item de dépense relatif aux frais de vente de M. J. B. Charleson. Qu'elle situation occupe-t-il relativement aux travaux publics ?

L'hon. M. FISHER : Il est l'inspecteur général des édifices publics.

M. DANIEL : Est-ce ce même M. Charleson qui était inspecteur de la ligne télégraphique du Yukon ?

L'hon. M. FISHER : Oui.

Bâtiments de l'immigration à Québec. Travaux d'agrandissement, de renouvellement, et travaux réparateurs, etc., \$7,500.

M. MONK : Comment cette dépense s'effectuera-t-elle ?

L'hon. M. FISHER : Ce crédit est affecté à de petites réfections. Le montant dépensé, l'année dernière, jusqu'à la fin de décembre, a été de \$900, sur un crédit de \$5,000. Il s'agit ici des bâtiments sur la jetée Louise, auxquels ont accès les immigrants, en débarquant des steamers ces bâtiments ont continuellement besoin de réparations.

M. URIAH WILSON : Est-ce que le ministre demande des soumissions pour ces travaux ?

L'hon. M. FISHER : Non, il ne s'agit que de petits travaux réparateurs.

Hôpital des immigrants, Québec, affecté au traitement des immigrants atteints de trachoma et de maladies similaires, au parc Savard—reconstruction de la bâtisse détruite par l'incendie, \$40,000.

L'hon. M. FISHER : Les travaux sont à l'entreprise.

M. MONK : Quelle est la dépense globale effectuée pour cet hôpital, depuis le début ? Quel est le coût de l'édifice, devenue la proie des flammes ?

L'hon. M. FISHER : L'édifice détruit par l'incendie a coûté environ \$30,000. Je ne saurais donner le chiffre de la dépense globale. Le nouvel édifice coûtera environ \$80,000.

M. URIAH WILSON : Comment pourvoit-on aux frais d'entretien de cet hôpital ? Est-ce que ceux qui en bénéficient participent à la dépense ?

L'hon. M. FISHER : On m'informe que les compagnies de steamships sont tenues de participer à cette dépense.

M. URIAH WILSON : Mais si les immigrants ont quelques ressources pécuniaires, ils sont censé payer quelque chose, n'est-ce pas ?

L'hon. M. FISHER : Oui, mais quant à ceux qui sont dénués de ressources pécuniaires, les compagnies de steamships sont obligées de verser quelques deniers.

M. URIAH WILSON : Quelles sont les dimensions de l'édifice ?

L'hon. M. FISHER : L'édifice aura 47 pieds de longueur sur 57 pieds de largeur et aura deux étages.

M. DANIEL : Combien de malades pourra-t-il recevoir ?

L'hon. M. FISHER : On me dit qu'au besoin il pourrait en recevoir 400.

M. DANIEL : Il est possible que la question que je pose ne soit pas pertinente au débat; mais le ministre pourrait peut-être nous renseigner sur le système suivi par l'Etat relativement à la détention des malades atteints du trachoma ?

L'hon. M. FISHER : L'honorable député pourra demander ce renseignement au ministre de l'Intérieur, quand son budget viendra en discussion.

Édifices militaires, Québec. Dépôt principal de munitions de guerre à l'arsenal fédéral, \$6,500.

M. MONK : Un mot d'explication.

L'hon. M. FISHER : C'est un édifice en pierre et en ciment qui aura une façade de 71 pieds sur 53 de profondeur, à l'encoignure des rues Carleton et Arsenal. L'entreprise a été concédée récemment. On a demandé des soumissions et la plus basse a été acceptée.

M. MONK : Quel est le coût total.

L'hon. M. FISHER : Nous n'avons reçu les soumissions que tout dernièrement et mes renseignements ne sont pas complets.